

L'employabilité et la gestion de l'exclusion du travail

Monique Provost

Volume 2, Number 2, Fall 1989

Chômage et travail

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301049ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301049ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Provost, M. (1989). L'employabilité et la gestion de l'exclusion du travail. *Nouvelles pratiques sociales*, 2(2), 71–82. <https://doi.org/10.7202/301049ar>

Article abstract

L'auteure veut faire le point sur un concept qui découle des débats actuels entourant l'exclusion du travail salarié, l'employabilité. Ce concept révèle la systématisation progressive d'un mode d'explication du chômage et de l'exclusion du travail ainsi que la concrétisation des prémisses des politiques d'intervention de l'État en ce domaine. Il permet de définir l'exclusion du travail salarié comme relevant d'abord et avant tout de la responsabilité individuelle. En centrant l'explication sur les problèmes, manques et faiblesses des individus en cause, l'utilisation de ce concept permet de nier les problèmes d'exclusion du travail et de chômage prolongé.

L'employabilité et la gestion de l'exclusion du travail

Monique Provost
École de service social
Université de Montréal

L'auteure veut faire le point sur un concept qui découle des débats actuels entourant l'exclusion du travail salarié, l'employabilité. Ce concept révèle la systématisation progressive d'un mode d'explication du chômage et de l'exclusion du travail ainsi que la concrétisation des prémisses des politiques d'intervention de l'État en ce domaine. Il permet de définir l'exclusion du travail salarié comme relevant d'abord et avant tout de la responsabilité individuelle. En centrant l'explication sur les problèmes, manques et faiblesses des individus en cause, l'utilisation de ce concept permet de nier les problèmes d'exclusion du travail et de chômage prolongé.

Il est de ces mots qui tout à coup occupent, sans que l'on y prenne garde, le devant de la scène! Il s'agit ici d'une scène bien définie : elle concerne l'univers de l'insertion au travail ou, pour le dire autrement, le monde des exclus de l'emploi salarié, permanents ou partiels, des « défavorisés sur le plan de l'emploi », si l'on préfère une appellation technocratique.

Nous sommes actuellement, après la récession de 1982, engagés dans une septième année de croissance économique. Il semble, selon les experts économiques, que le Canada ait même connu une croissance économique supérieure à celle de la plupart des pays industrialisés, tout particulièrement si on la compare à celle de plusieurs pays européens. Pourtant, et il s'agit là presque d'un lieu commun que de le répéter, la croissance économique actuelle diffère profondément de la croissance connue antérieurement : le chômage est maintenant une réalité qui perdure au cœur de situations économiques favorables. Bien sûr, les taux de chômage actuels ne sont plus ceux du début de la décennie : au Québec, cependant, ce taux s'est maintenu, jusqu'à tout récemment, tout près de la barre des 10 %.

De plus en plus, à l'égard des chômeurs et chômeuses de longue durée, des assistées et assistés sociaux, on invoque la nécessité d'une intervention facilitant l'insertion au travail. On dénonce la montée du chômage de longue durée, l'accroissement sans précédent du nombre des aptes au travail et l'augmentation de la durée de présence à l'aide sociale ; on pointe du doigt des prestations de chômage ou d'aide sociale qui désinciteraient au travail, un régime qui créerait une trappe de pauvreté dont il est très difficile de sortir ; on traque les dispositions du régime qui s'avèreraient contre-incitatives à l'intégration au travail.

Dans le cadre de cet article, je voudrais faire le point sur un thème qui découle de ces débats : l'employabilité. Il m'apparaît important de situer les enjeux qu'il soulève sur le droit de plusieurs à s'intégrer à la société par le biais du travail salarié.

Mes réflexions s'appuient sur une démarche de recherche-action¹ actuellement en cours, menée avec des organismes qui œuvrent dans le domaine de l'insertion au travail. Cette démarche fait suite à un premier contact terrain en 1984-1985. Les aléas des subventions de recherche n'ont permis la poursuite des travaux que trois ans plus tard. Quelle surprise alors de constater les changements dans les thématiques utilisées :

1. Une recherche-action menée avec des organismes de Montréal, Drummondville et Trois-Rivières et une équipe de l'École de service social de l'Université de Montréal.

l'employabilité, en particulier, comme expression, comme explication, est sur toutes les lèvres. Beaucoup plus qu'un fait anecdotique, ce phénomène me semble révéler la systématisation progressive d'un mode d'explication du chômage et de l'exclusion du travail ainsi que la concrétisation des prémisses des politiques d'intervention de l'État en ce domaine. L'employabilité, en effet, est un concept en voie d'élaboration qui permet de définir l'exclusion du travail salarié comme relevant d'abord et avant tout de la responsabilité individuelle. Il permet de désigner des populations à risque par la constitution de « profils d'employabilité », de proposer des mesures de « relèvement de l'employabilité » épargnant du même souffle une réflexion et surtout une intervention sur le marché du travail et, à fortiori, une politique d'emploi.

1. La dualisation et l'exclusion

Sans entrer ici dans une discussion de fond sur la thématique de la dualisation de la société par la dualisation du marché du travail², il est possible d'affirmer que certains groupes vivent, dans notre société, un processus de dualisation. Ces personnes sont exclues de façon plus ou moins permanente du travail salarié stable et régulier. En conséquence, elles ne peuvent s'intégrer à la société de façon durable et vivent des processus de marginalisation. L'emploi salarié, doit-on le rappeler, reste encore le moyen par excellence de s'insérer dans la vie sociale, de s'assurer un revenu décent, de se créer un réseau de relations, de se définir une « utilité », etc.

Le chômage, réalité durable, constante au cœur des années 80, est aussi une réalité multiforme. Elle signifie, pour certains, l'absence prolongée du travail salarié, le retrait de la population active, le découragement à se chercher du travail ; pour d'autres, elle correspond plutôt à du travail à temps partiel, faute de trouver un emploi à temps plein. Pour plusieurs, parler même de chômage n'est plus adapté, puisque la réalité vécue est constituée de « jobines », de travail au noir, de diverses occupations de courte durée qui permettent le plus souvent de combler le maigre chèque d'aide sociale (surtout dans le cas des moins de 30 ans) ou encore donnent droit à des prestations d'assurance-chômage.

2. Évoquer la dualisation du marché du travail, c'est rappeler l'existence de deux secteurs d'emplois qui se constituent en parallèle : un premier secteur d'emplois stables, bien protégés, qualifiés, souvent syndiqués et un second secteur, qui lui est subordonné, d'emplois précaires, peu protégés, souvent déqualifiés (Gorz, 1983 ; Dalbert, 1980).

Tout cela sans parler des participations successives aux divers programmes des gouvernements : pensons ici aux projets de développement de l'emploi, aux articles 38 assortis aux prestations d'assurance-chômage ou encore aux stages en milieu de travail, travaux communautaires, etc.³. Même si des études précises manquent, qui établiraient de façon nette l'importance des utilisations successives, plusieurs indices permettent de croire qu'une proportion appréciable des personnes participant à ces divers programmes sont inscrites dans un circuit dont il est très difficile de sortir. Ces programmes, en effet, ne semblent pas permettre un passage réel de l'exclusion à l'insertion.

Qui sont ces personnes exclues à des degrés divers ? Ce sont des jeunes, des femmes, des personnes handicapées, des travailleurs âgés, etc. La diversité des groupes cibles est fascinante ; la façon de découper les risques, très étendue. Il est clair, cependant, que des facteurs conditionnent la vulnérabilité : le sexe, l'âge, la scolarité, l'origine sociale, la maladie et les handicaps.

Faible scolarité (très souvent des études secondaires non complétées), voire analphabétisme, perte des « habitudes de travail », problèmes de rapports au travail, manque de techniques de recherche d'emploi, autant de dimensions problématiques pour ces jeunes, ces femmes, ces hommes adultes qui veulent réintégrer le marché du travail. À cela, il faut ajouter des problèmes de toxicomanie, d'alcoolisme, des problèmes de santé mentale, parfois d'itinérance.

L'isolement, les problèmes familiaux, l'absence de confiance en soi et la perte de l'estime de soi sont aussi des caractéristiques de ces sans-emploi. Plusieurs intervenants associent également l'acuité des problèmes vécus au milieu socio-économique d'origine, caractérisé par des moyens et des ressources limités.

Le passage par l'emploi, pour plusieurs, a signifié des conditions de travail et de salaire peu avantageuses. Pour un bon nombre, les emplois

3. Développement de l'emploi est un programme d'Emploi et Immigration Canada qui permet de créer des emplois de courte durée pour des chômeurs inscrits à l'assurance-chômage depuis six mois ou plus ; les articles 38 sont accessibles aux bénéficiaires de l'assurance-chômage qui, en contrepartie de la tâche effectuée par exemple dans un organisme sans but lucratif, reçoivent un complément à leur chèque d'assurance-chômage ; les stages en milieu de travail et les travaux communautaires sont offerts aux bénéficiaires de l'aide sociale aptes au travail de moins de 30 ans ou aux femmes chefs de famille monoparentale. Dans ce dernier cas, ces programmes devraient être accessibles à tous les bénéficiaires aptes au travail, dès la mise en vigueur de la réforme à l'été 1989.

sont très loin derrière eux ; étant sans emploi depuis de longues périodes, leurs points de repère face au marché du travail sont très peu présents.

Ces personnes, touchées à un titre ou à un autre par la réalité multi-forme du chômage, sont aussi très concernées par les différentes politiques de soutien du revenu, en particulier par l'assurance-chômage et l'aide sociale. C'est d'elles dont on parle quand on invoque des réalités tels le chômage volontaire, la désincitation au travail, la perte des habitudes de travail, etc.

2. L'employabilité: un concept explicatif?

L'employabilité apparaît comme un concept explicatif de la réalité vécue par ces chômeurs de longue durée, exclus permanents ou partiels de l'univers du travail salarié stable et régulier.

Il est difficile de retrouver l'origine de ce concept. La définition du concept, proposée par Raymond Ledrut en 1966, ne permet pas de rendre compte de son utilisation actuelle. « L'employabilité, dit-il, désigne en effet l'espérance objective ou la probabilité plus ou moins élevée que peut avoir une personne à la recherche d'un emploi d'en trouver un » (Ledrut, 1988 : 68). Ledrut établit donc un lien direct entre la durée du chômage et l'employabilité. Il est intéressant de constater que l'une des premières utilisations du concept d'employabilité ne sert qu'à spécifier, à distinguer la durée du chômage. Ledrut utilise en effet ce concept afin de mieux saisir les durées différentielles de chômage :

L'employabilité d'un chômeur définie par ses chances de retrouver un emploi est variable. Elle dépend tout d'abord des conditions générales qui déterminent à un moment donné ce qu'on peut nommer une employabilité moyenne. [...] La probabilité de durée de chômage, mesurée en nombre de jours ou de semaines, détermine l'employabilité en elle-même ; rapportée et comparée à d'autres probabilités, elle fait saisir l'employabilité différentielle (Ledrut, 1988 : 103).

Pour comprendre l'utilisation actuelle du concept d'employabilité, il faut situer son utilisation dans le cadre des politiques de gestion du non-travail. Les années 80 ont vu s'accroître les interventions de toutes natures contre le chômage et l'exclusion du travail. Les gouvernements fédéral et provincial ont mis sur pied ou renforcé plusieurs dispositifs, que ce soit la création d'emplois, la formation professionnelle, l'adaptation de la main-

d'œuvre, sans compter les projets successifs de transformation des politiques de soutien du revenu : l'assurance-chômage, l'aide sociale, le supplément de revenu au travail, etc.

Au moment où l'on voit s'imposer l'employabilité comme concept explicatif, on assiste aux réaménagements des politiques d'assistance et, au Québec en particulier, à la réforme de l'aide sociale. Il n'est pas nécessaire de rappeler ici l'ensemble des orientations de la réforme qui entre progressivement en vigueur à compter de l'été 1989. Soulignons simplement que cette réorientation s'explique pour une large part par les transformations de la clientèle de l'aide sociale⁴ qui, depuis une décennie, ont eu des répercussions sur une législation qui n'avait pas d'abord été pensée pour répondre au chômage de très longue durée.

Dans le cadre de cette réforme, l'introduction de deux régimes — APTÉ⁵ et Soutien financier — basés sur la distinction entre aptes et inaptes au travail permet l'introduction du concept d'employabilité. Celui-ci, en effet, ne s'adresse qu'aux aptes à l'emploi et apporte une explication à leur absence du marché du travail.

Le concept d'employabilité tente de circonscrire le potentiel d'une personne à occuper un emploi. Dans le document d'orientation qui a servi d'assises à la réforme de l'aide sociale, on définit l'employabilité d'une personne « comme étant l'adéquation entre certaines caractéristiques de cette personne et la nature des emplois disponibles sur le marché » (MMSR⁶, 1987 : 23). Comme il a été utilisé dans le cadre des différentes mesures gouvernementales, ce concept ne s'applique qu'aux seuls individus, chômeurs, assistés sociaux, inactifs, en marge de la population en emploi. « L'employabilité doit être comprise comme un état qui favorise l'accès au marché du travail et ne concerne, par conséquent, que les sans-emploi » (MMSR, 1988 : 4).

L'employabilité permet donc de définir les caractéristiques individuelles face aux exigences du marché du travail. L'employabilité s'articule dans un rapport à deux niveaux : les caractéristiques personnelles et professionnelles d'un individu doivent correspondre aux exigences du marché du travail et cette première relation est dictée par une dimension plus large qui

4. Au Québec, en 1971, les inaptes au travail représentent 63,6 % de la clientèle ; en 1980, ils ne représentent plus que 46,7 % alors qu'en 1989, ils constituent 28,9 % de la clientèle totale. Les aptes au travail, s'ils ne représentent que 36,4 % de la clientèle de 1971, forment en 1989 71,1 % de l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale. Ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, fichier de l'aide sociale.

5. Actions positives pour le travail et l'emploi.

6. MMSR c'est-à-dire le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu.

est le contexte socio-économique. De cette façon, on peut affirmer qu'un individu employable est celui qui possède au moins les caractéristiques professionnelles minimales facilitant l'accès à l'emploi, et dont les caractéristiques personnelles (estime de soi, connaissance de ses besoins, intérêt à travailler) vont lui permettre de s'adapter aux exigences d'entrée sur le marché du travail (MMSR, 1988: 11).

Ce concept ainsi défini permet dès lors de dresser des profils d'employabilité qui combinent aux caractéristiques socioprofessionnelles des dimensions psychosociales.

Dans une évaluation des différentes mesures de développement de l'employabilité, réalisée en 1988 par le MMSR, on utilise six indicateurs qui rendent compte tant de caractéristiques socioprofessionnelles que de caractéristiques psychosociales, afin de mesurer le niveau d'employabilité: les qualifications professionnelles (expériences et scolarité), l'isolement social, l'estime de soi, le désir de quitter l'aide sociale, la recherche active d'emploi et les perspectives d'avenir (MMSR, 1988: 11).

Dans le cadre de cette évaluation des mesures de développement de l'employabilité, on évalue de façon distincte les acquis d'employabilité et l'insertion en emploi, en émettant l'hypothèse qu'un « participant qui a atteint les résultats d'un programme a, en partie, augmenté son employabilité et, par voie de conséquence, ses chances de se trouver un emploi » (MMSR, 1988: 3). L'évaluation a été faite par un sondage auprès de participants aux différentes mesures — stages en milieu de travail, rattrapage scolaire et travaux communautaires — et de non-participants, donc des bénéficiaires de moins de 30 ans qui ne se sont pas inscrits dans l'une ou l'autre de ces mesures.

Les résultats révèlent des faits troublants. Variable selon les différentes mesures⁷, l'insertion en emploi est d'abord le fait de participants « qui présentent une courte durée à l'aide sociale et qui n'ont pas d'enfants à charge » (MMSR, 1988: 8).

Dans le cas des participants qui ont une longue durée de présence à l'aide sociale et/ou des enfants à charge, on estime, à la lumière des résultats de l'évaluation, que la participation aux différentes mesures est profitable puisqu'elle permet de maintenir ou d'augmenter l'employabilité même si cela ne se traduit pas nécessairement par l'insertion en emploi.

7. En emploi au moment du sondage: 39 % pour les participants aux travaux communautaires, 56,5 % pour les participants aux stages en milieu de travail et 22 % pour les participants au rattrapage scolaire (MMSR, 1988: 12-17).

On appuie cette évaluation sur des constats tels les qualifications professionnelles plus élevées, la vie sociale plus active, le sentiment de solitude moins grand, l'estime de soi plus élevée, la recherche plus active d'emploi, le désir plus grand de quitter l'aide sociale, etc. (MMSR, 1988 : 8). Autant de constats qui permettent de conclure à l'augmentation de l'employabilité. Il est pour le moins troublant de constater la fragilité de telles conclusions. Que signifie en effet augmenter son employabilité en ayant une vie sociale plus active ou encore en décrochant un diplôme d'études secondaires, compte tenu des emplois disponibles sur le marché du travail?

De plus, il apparaît évident que les différentes dimensions prises en compte pour établir un profil d'employabilité ne sont pas de même nature, ni ne constituent des freins équivalents à l'insertion en emploi. Pourtant, rien ne montre que l'on établisse une hiérarchisation des facteurs constitutifs d'une faible employabilité, facteurs qui ne peuvent tous expliquer au même titre l'exclusion du travail.

Établir, pour un grand nombre de bénéficiaires d'aide sociale, de tels profils d'employabilité, profils qui cernent tant les caractéristiques socioprofessionnelles que les dimensions psychosociales, permet très souvent de dresser un portrait assez sombre des perspectives réelles d'insertion à l'emploi offertes aux individus concernés. Ces problèmes « d'employabilité » consécutifs à une faible scolarisation, à un manque de formation professionnelle et aux multiples conséquences d'une absence prolongée du marché du travail, sont à mettre en parallèle avec la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail.

3. La difficile insertion dans l'emploi

Certains quartiers montréalais témoignent de la difficile adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre. Pointe-Saint-Charles, Centre-Sud et Hochelaga-Maisonneuve sont des quartiers qui, progressivement, se désindustrialisent depuis les années 70. Les taux de chômage et d'aide sociale y sont extrêmement élevés : à Pointe-Saint-Charles, par exemple, « les personnes n'ayant pas travaillé depuis au moins 12 mois constituent plus du tiers de la population active » (Programme économique de Pointe-Saint-Charles, 1988 : 49). Dans ces quartiers, on s'aperçoit que si l'on réussit à créer ou à sauvegarder des emplois, ceux-ci ne sont pas d'abord occupés par les gens qui y habitent. À Pointe-Saint-Charles, « en 1981, 10 % seulement des 10 650 emplois offerts par les 333 entreprises de tous genres du quartier étaient occupés par des gens de la Pointe » (Programme économique de Pointe-Saint-Charles, 1988 : 10).

Le Programme économique de Pointe-Saint-Charles, organisme communautaire de développement local, a mené récemment une enquête sur l'employabilité des habitants du quartier. Il en ressort clairement la difficulté de l'insertion à l'emploi liée à une très faible scolarisation et l'inadéquation des expériences professionnelles en regard des emplois offerts :

Les gens de la Pointe éprouvent beaucoup de difficultés à trouver un emploi. Ces difficultés sont étroitement liées à l'évolution du marché de l'emploi. Les fermetures d'usine ont entraîné purement et simplement la disparition du besoin des compétences qu'ils ou qu'elles détiennent. Par surcroît, les conditions mouvantes du marché du travail exigent que la population active soit capable de se recycler rapidement pour éviter la déqualification et s'outiller contre la précarisation du travail. Par ailleurs, le manque de bagage scolaire ne facilite pas ce « recyclage rapide » (Programme économique de Pointe-Saint-Charles, 1988 : 73).

Les chômeurs de longue durée, les femmes chefs de famille monoparentale bénéficiaires de l'aide sociale et tous ceux et celles qui détiennent une absence prolongée du marché du travail peuvent difficilement prétendre occuper les nouveaux emplois qualifiés qui se créent à la faveur de la « révolution technologique ».

Lorsqu'elles veulent accéder à l'emploi, ces personnes se voient très souvent offrir les « nouveaux » emplois du secteur des services. Bien sûr, le secteur des services regroupe des emplois de nature bien différente. Pourtant, il est possible d'affirmer qu'il s'agit du secteur où, par excellence, se développe la précarité de l'emploi.

Ainsi, si dans le secteur des services, on ne peut affirmer que tous les emplois sont faiblement rémunérés, il apparaît clairement que certains secteurs importants — commerce de détail et services communautaires, commerciaux et personnels — où l'on retrouve un très grand nombre d'emplois offrent des conditions salariales peu élevées⁸. Précarité du secteur des services également, parce que s'y développent des statuts

8. Dans le secteur des services communautaires, commerciaux et personnels, le salaire ne représente que 84 % de la moyenne salariale hebdomadaire pour l'ensemble des industries; dans le secteur du commerce de détail, il ne représente que 61 % (Conseil économique du Canada, 1988 : 37).

d'emplois précaires, le travail temporaire, à contrat, à durée déterminée et le travail à temps partiel⁹.

Compte tenu des perspectives d'insertion à l'emploi, les mesures proposées pour répondre aux problèmes d'employabilité se révèlent fort problématiques.

Définir l'employabilité à partir des individus et de leurs caractéristiques personnelles a des conséquences importantes. Cela entérine le fait que ce sont les individus qui doivent s'adapter au marché et non l'inverse. Le marché est une donnée immuable, les individus, s'ils veulent accéder au statut de travailleur, doivent faire en sorte de rencontrer l'adéquation entre leurs caractéristiques et les emplois qu'ils souhaitent occuper.

Pour le MMSR, la responsabilité de l'État en ce domaine est bien circonscrite :

L'État ne peut se substituer à l'initiative personnelle. Le bénéficiaire doit donc assumer la responsabilité de son intégration au marché du travail. Il doit entreprendre toutes les démarches nécessaires pour se trouver un emploi et recouvrer, le plus rapidement possible, son autonomie financière. L'État doit cependant aider, soutenir et favoriser les efforts des individus (MMSR, 1987 : 24).

Favoriser les efforts d'insertion signifie, dans le cadre de la réforme d'aide sociale, étendre à l'ensemble des bénéficiaires les mesures de développement de l'employabilité qui existent déjà pour les moins de 30 ans, c'est-à-dire le rattrapage scolaire, permettant de terminer les études secondaires, les stages en milieu de travail, qui doivent permettre d'acquérir de l'expérience en emploi et les travaux communautaires, ayant pour objectif de « briser l'isolement social et maintenir les habitudes de travail » (MMSR, 1988 : 3).

Il semble pourtant que le MMSR n'arrive pas à entreprendre assez de projets, à intéresser un nombre suffisant d'employeurs, à établir avec les bénéficiaires les plans de « relèvement de l'employabilité », donc à orienter ceux-ci vers les programmes appropriés. D'autre part, pour les moins de 30 ans, ces mesures n'ont pas fait la preuve de leur efficacité. Pour un grand nombre, la participation à ces mesures ne permet pas une intégration à l'emploi réussie, ni n'assure une véritable formation professionnelle (MMSR, 1988).

9. « À bien des égards, l'emploi semble plus précaire dans le secteur des services que dans celui des biens. Il y a aussi beaucoup plus de travail à temps partiel — surtout involontaire — dans le secteur des services, particulièrement dans le commerce de détail et les services communautaires et personnels » (Conseil économique du Canada, 1988 : 38).

Il faut rappeler que la participation aux mesures d'employabilité pour les moins de 30 ans signifie une hausse des prestations — celles-ci passant de 190 \$ par mois à la parité avec les plus de 30 ans —, l'incitatif financier est dans ce cas non négligeable. Dans le cadre de la réforme, la participation à d'éventuelles mesures assurera l'équivalent des prestations actuelles alors que le refus de participer sera sanctionné par des coupures de prestations.

Conditionner l'octroi des prestations à l'effort de la participation sans garantir les résultats de cette participation ne rend pas l'insertion beaucoup plus attrayante que la situation vécue d'exclusion. Constaté l'accroissement du profil d'employabilité ne change en rien certaines situations troublantes et en particulier le fait que l'occupation d'un emploi au salaire minimum procure un revenu presque équivalent aux prestations d'aide sociale.

4. L'employabilité et le droit au travail

En proposant que « le nouveau régime de sécurité du revenu impose aux personnes admissibles les mêmes reponsabilités que celles qui incombent aux familles à faibles revenus » (MMSR, 1987 : 17), le document d'orientation du MMSR ne favorise certes pas une insertion au travail qui permette de sortir de la marginalisation sociale. Il permet non pas la diminution de la pauvreté, mais un déplacement de ses sources, non par suite de l'insuffisance des paiements de transferts, mais bien par suite de l'insuffisance de revenus d'emploi.

L'utilisation du concept d'employabilité renvoie donc directement aux prémisses des politiques mises en place. L'employabilité n'est pas un concept neutre. Associé aux politiques de *workfare*¹⁰, il permet d'entériner une explication du non-travail comme relevant essentiellement de carences individuelles à compenser. En centrant l'explication sur les problèmes, manques et faiblesses des individus en cause, l'utilisation de ce concept permet de nier les problèmes d'exclusion du travail et de chômage prolongé.

On est loin d'une perspective qui tienne compte de l'ensemble des coûts qu'entraîne une absence prolongée du marché du travail. L'utilisation actuelle du concept d'employabilité permet, dans le cadre des politiques

10. *Work for Welfare*, c'est-à-dire travailler pour avoir droit à l'assistance, aux prestations ou aux paiements de transferts.

mises en place, de faire l'économie d'interventions qui signifieraient l'accompagnement des individus concernés, leur permettant de faire la transition entre la vie hors de l'univers de l'emploi salarié et le monde du travail, avec ses contraintes, ses exigences, ses horaires, etc., et favorisant l'acquisition d'une formation professionnelle qui corresponde aux exigences du marché de l'emploi.

Mais surtout, l'utilisation actuelle du concept d'employabilité permet de faire l'économie d'une véritable politique d'emploi¹¹, politique qui devrait être élaborée, non dans la perspective d'individualiser les causes du chômage et de l'exclusion du travail, mais bien en vue d'assurer la possibilité d'exercer son droit au travail, donc à l'intégration sociale.

Bibliographie

Conseil économique du Canada (1988). *Recibler pour l'emploi*, vingt-cinquième exposé annuel, Ottawa.

DALBERT, F. (1980). « De la croissance duale à l'expérimentation sociale », *Revue internationale d'action communautaire*, 3/43.

GORZ, André (1983). *Les chemins du Paradis. L'agonie du capital*, Paris, Éditions Galilée.

LEDROUT, Raymond (1966). *Sociologie du chômage*, Paris, P.U.F.

Ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu (1987). *Pour une politique de sécurité du revenu*, Québec.

Ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu (1988). *Étude d'évaluation des résultats des programmes de développement de l'employabilité*, Québec, Direction de l'évaluation et de la statistique.

Programme économique de Pointe-Saint-Charles (1988). *Enquête sur l'employabilité à Pointe-Saint-Charles*, Montréal.

11. Un des évaluateurs de mon article apporte à ce sujet un point de vue fort intéressant en soulignant : « la démission de l'État face à une politique de l'emploi (ou son acceptation tacite d'une proportion de rejetés de la production) a ouvert la porte à ce nouveau discours sur l'employabilité. Mais, dans une réalité systémique comme celle de l'emploi, la relation biunivoque est sans doute probable et réelle même, le sens de la relation privilégié par l'auteure étant rattaché à ce qui est observable à un moment donné : l'agitation de surface qui masque (explique pour l'auteure) l'inactivité de fond. » Je l'en remercie.